CONVENTION 2006
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COOPERATIVE D'ACTIVITES ET D'EMPLOI

OULLINS – PIERRE BENITE – GRAND-LYON – ETAT – PLIE du Sud Ouest Lyonnais - CAP SERVICES

ENTRE
Les villes d'Oullins et de Pierre Bénite, le Grand Lyon, l'Etat et le PLIE du Sud Ouest Lyonnais,
ET
la coopérative d'activités et d'emploi « Cap Services »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Face à une situation de l'emploi qui se dégrade, les villes d' Oullins et de Pierre-Bénite ont manifesté leur volonté d'apporter des réponses nouvelles qui permettent de multiplier les initiatives. Le Grand Lyon dans sa démarche d'appui à des projets et des actions permettant d'améliorer les résultats de l'insertion par l'économie participe également à ces initiatives.
L'appui aux porteurs de projet, la création d'activités est l'une des ces réponses.
Les villes d' Oullins et de Pierre-Bénite, appuyées en cela par l'Etat, le Grand Lyon et les acteurs et partenaires du Sud Ouest Lyonnais, souhaitent construire une alternative économique plus collective en considérant le parcours d'insertion des personnes en difficultés et en les accompagnant vers une activité et un statut professionnel.
Les deux municipalités ont donc fait appel à la coopérative d'activités et d'emploi « Cap Services » qui intervient dans ce secteur depuis Novembre 1995. Cette convention définit les conditions d'un partenariat avec « Cap Services » pour la création à terme d'une Coopérative d'activités sur le Sud Ouest Lyonnais.

Article 1 : Objet

La ville d'Oullins et la ville de Pierre Bénite ont conclu à l'opportunité d'un tel outil et décident de tester sa faisabilité en se fixant comme objectif la mise en place d'une coopérative d'activités et d'emploi sur le Sud Ouest Lyonnais en deux étapes :

1. Animation sur le territoire des communes d'un lieu d'accueil co-géré avec Cap Services. Implication de l'association Sud Ouest Emploi pour capitaliser cette expérience et participer à l'implantation d'une structure sur le territoire du PLIE du Sud Ouest Lyonnais

Pour préparer, à terme,

2. la création d'une coopérative d'activités lorsque les conditions objectives (cf. article 4, plus avant) seront remplies,

La présente convention a pour objet la première étape.

Article 2 : Missions

Dans le cadre de cette première étape :

2.1 Les Villes d'Oullins et de Pierre Bénite ont pour mission
- D'animer le réseau des partenaires locaux,
- De mettre en œuvre les modalités financières de cette action,
- De mettre à disposition du personnel pour animer le lieu d'accueil

2.2 Cap Services a pour mission :
- l'accueil des entrepreneurs – la définition des plans d'action et des contrats d'objectifs

- la mise en place des différents types de contrats de travail
- la définition et l'organisation des relations avec les entrepreneurs salariés (procédures, conventions d'accompagnement, règles de facturation, ...)
- l'organisation administrative et financière
- l'organisation et la mise en place de l'accompagnement

2.3 Cap Services est chargée également d'assurer un transfert de compétences par la formation de l'animateur territorial local.

Article 3 : Modalités – planning pour une année d'intervention CAP SERVICES

Modalités	Lieu	Planning	budget jours
Réunion d'information mensuelle (cf article 2.2 de la présente convention)	Pierre Bénite	Avril 2006 à avril 2007	6 jours
Accueil et suivi individualisé des entrepreneurs (cf article 2.2 de la présente convention)	Pierre Bénite		34 jours
Accompagnement collectif des entrepreneurs (ateliers, réunions)	Pierre Bénite Lyon		5 jours
Comités de pilotage, animation des partenaires			7 jours
Gestion administrative, sociale et financière des entrepreneurs (cf article 2.2 de la présente convention)	Lyon		8 jours
Tranferts des compétences			9 jours
Total			**66 jours**

3-1 Ateliers collectifs mis à la disposition des entrepreneurs :

Accueil :
Mode d'emploi
Construire ses outils de communication
Prix de vente : définir son prix pour mieux le défendre
Démarrage commercial : prospection
Gestion du client (devis, BC, contrat,…)
Commercial spécial artisans
Convention – Facturation :
Accélérer sa prospection
Principes de la comptabilité : apprendre à lire les éléments comptables
Simulation argumentaire
Développement : Entrepreneur – Salarié
Construire sa stratégie de développement
Prévoir sa sortie : statuts et coopérative d'emploi
Fiche technique : gérer son exploitation, anticiper
Clôture des comptes : obligatoire

3-2 Organisation du parcours de l'entrepreneur :

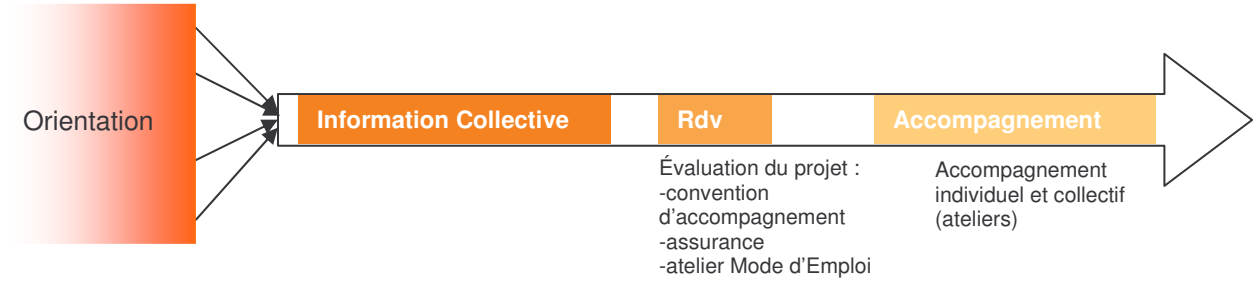

Article 4 : Conditions de création de la structure :

Les Villes d'Oullins et de Pierre Bénite s'engagent à participer à la création d'une structure Coopérative dès lors que l'action pourra dégager une part d'autofinancement supérieur ou égale à 30 % du CA.

Article 5 : Durée de l'action :

L'opération débutera à partir du 13 avril 2006.
La durée de la convention est prévue pour une période de 12 mois, à compter du démarrage de l'action.

Article 6 : Public concerné par l'action

Porteurs de projet, en particulier auprès de personnes en difficulté d'insertion professionnelle (bénéficiaires RMI, PLIE, DELD), mais également auprès des habitants de quartiers prioritaires.

L'objectif quantitatif est fixé à l'accompagnement de douze entrepreneurs pour la première année.

Article 7 : Participations financières

7.1 Intervention de Cap Services

Dans ce cadre le prix de journée est établi à 333,37 €TTC.

Le coût total de l'intervention pour l'année 2006 (avril 2006 à avril 2007) s'élève à **22002,56€TTC**, pour 66 jours d'intervention comme précisé à l'article 3

La ville de Pierre Bénite interviendra à hauteur de 2250 €
La ville d'Oullins interviendra à hauteur de 2250 €
L'Etat interviendra à hauteur de 9500 €
Le PLIE du Sud Ouest Lyonnais par le biais du Fonds Social Européen interviendra à hauteur de 5 000 €

7.2 Intervention de l'animateur territorial (animation + lieu d'accueil)

Le coût total de l'intervention pour l'année 2006 s'élève à 14000€TTC, pour la mise à disposition d'un lieu d'accueil et d'animation, pour la mise à disposition d'un animateur (0.25 ETP de l'agent de développement Emploi-insertion du Contrat de Ville d'Oullins) et pour la participation à la formation professionnelle de l'animateur.

La ville de Pierre Bénite interviendra à hauteur de 5500 € (dont 3000 € à verser à la Ville d'Oullins pour la participation au poste et à la formation professionnelle de l'animateur territorial)
La ville d'Oullins interviendra à hauteur de 4000 €
Le Grand Lyon interviendra à hauteur de 4500 €

7.3 Participation financière totale

Ces participations se répartissent comme suit :

- Pour la ville de Pierre Bénite : 7750 €
- Pour la ville d'Oullins : 7750 €
- Pour l'Etat : 9500 €
- Pour le Grand Lyon : 4500 €
- Pour le PLIE du Sud Ouest Lyonnais par le biais du Fonds Social Européen : 5000 €

Article 9: Modalités de versements

- 33% à la signature de la convention
- 33 % après 6 mois en fonction du bilan présenté.
- 34 % au solde de l'opération en fonction du bilan présenté.

SIGNATAIRES

Fait à en 6 exemplaires à Oullins, le

Pour la Ville d'Oullins
Le Sénateur – Maire,
Francois-Noël BUFFET

Pour la Ville de Pierre Bénite
Le Maire
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine,
Mireille ELMALAN

Pour le Grand Lyon
Le Vice Président chargé
de la coordination des politiques d'insertion,
Guy DAVID

Pour l'Etat
Le Préfet délégué pour l'égalité des chances
Rémy ENFRUN

Pour Cap Services
Le Président Directeur Général,,
Dominique GIACOMETTI

Pour le PLIE du Sud Ouest Lyonnais
Le Président
Michel GAMBERT

ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	TOTAL	RECETTES	TOTAL
ACHATS	**528,47**	**VENTES**	**3002,56**
Eau, électricité, gaz	81,70	Ventes de produits finis	.....
Fournitures administratives	395,71	Ventes de prestations de services	3002,56
Fournitures d'entretien et petit équipement	51,06	**SUBVENTIONS :**	
SERVICES EXTERIEURS	**4659,32**	**Commune d'Oullins :**	**7750**
Loyers et charges locatives	1448,93	Politique de la ville	2290,00
Entretien et réparations	617,09	Droit commun	.....
Primes d'assurances	64,64	Mise à disposition de personnel animation territoriale	3960
Documentation générale et technique	28,66	Participation à la formation professionnelle continue	1500
Mise à disposition de locaux + matériel	2500,00	**Grand Lyon (**Pour participation poste mis à disposition)	**4500**
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**1 094,89**	Politique de la ville	4500
Honoraires	998,73	Droit commun	.....
Publicité, relations publiques	96,16	**Commune de Pierre Bénite :**	**7750**
Transports de biens	.	Ville (Maison du Développement)	2250,00
CHARGES DE PERSONNEL :	**15 548,03**	Participation personnel animation territoriale	1500
Rémunération du personnel encadrant l'action	10 113,36	Mise à disposition de locaux, matériel	2500
		Participation à la formation professionnelle continue	1500
(dont emplois aidés)		Etat	**9500**
Charges sociales du personnel encadrant l'action	5 434,67	Politique de la ville – (FIV – VVV, préciser)	9500,00
(dont emplois aidés)		Droit commun :	.....
MISE A DISPOSITION PORTEUR DE PROJET TERRITORIALE (0.25 ETP)	**10 000**		
Participation à la formation professionnelle continue	**3 000**		
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	**511,50**	- DDASS (ASI, REAP, ….)	.....
Charges financières	91,57	- DDTEFP (CPE – poste d'insertion …)	.....
Charges exceptionnelles	.	- DDJS	.....
Dotation aux amortissements/provisions	419,93	- DRAC:	.....
FRAIS DE STRUCTURE LIES A L'ACTION :	**2 160,35**	- Autres	.....
Frais de déplacement, mission réception	765,90	FASILD	.....
Frais postaux	416,65	**Europe - PLIE SOL**	**5000**
Frais de télécommunication	178,71	**AGEFIPH - FDAJ - FSL** (préciser ….)	.....
Taxe sur les salaires	547,21	**Autres** :	
Participation à la formation professionnelle continue	155,79	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Versement transport		**Cotisations**	.....
Impôts	96,09	**Produits financiers**	.....
Rémunération du personnel administratif		**Produits exceptionnels**	.....
Charges sociales du personnel administratif		**Répartition amortissement /-provision**	.....
		Transfert de charges :	.....
(*) préciser le mode de calcul des frais de structure		- CNASEA	.....
		- Autres :	.....
TOTAL DEPENSES	**37 502,56**	**TOTAL RECETTES**	**37 502,56**

NOM ET CACHET DE L'ORGANISME

Fait à, le

Nom et qualité du signataire

Signature (précédée de la mention certifié exact)